
Bureau de Direction

Compte-rendu de la réunion du 12 janvier 2021

Présents : N. Tocquer, A. Leprince, V. Ricouard, F. Kerbiquet, P.Y. Jouan, F. Stain
G. Casale, J. Trohel, C. Kerbrat-Ruellan, F. Bodin, Y. Hernandez

1. Conditions de reprise depuis la rentrée de janvier 2021

Situation des étudiants

Certains étudiants sont en souffrance, notamment en M2 Pratique accompagnée. Pour autant, on ne peut pas constater, à ce jour, de décrochage massif et l'assiduité semble correcte. Les résultats d'une enquête vers les contractuels 1/3 temps alternants montrent une charge de travail importante. Les formateurs jouent un rôle essentiel dans le repérage de situations difficiles et l'accompagnement des étudiants.

Cependant, quelques points de vigilance sont à signaler :

- les demandes des formateurs peuvent paraître contraignantes en termes de délais ;
- le distanciel ne prépare pas forcément les étudiants aux épreuves écrites ;
- un sentiment de tension permanente malgré l'accompagnement administratif et pédagogique reconnu.
- les 60h supplémentaires d'accompagnement à la préparation au concours semblent ne pas être utilisées de façon homogène sur tous les parcours.

Conditions de reprise en présentiel

- La reprise des enseignements sur site d'ici au 8 février concerne les étudiants de 1^{ère} année après le Bac ; les enseignements en master pourront quant à eux reprendre le 8 février sur site, sauf évolution de la situation sanitaire d'ici-là.

- Les grands groupes (format CM) ne pourront probablement pas être accueillis sur site au complet d'ici la fin de l'année universitaire.

- Les restaurants universitaires ne peuvent pas rouvrir. La problématique de la restauration sur place reste donc d'actualité.

- Les TP dont la liste a été arrêtée par le Recteur sont autorisés. De simples changements d'intitulés ne doivent pas donner lieu à un nouvel arrêté si le contenu de la formation et/ou l'enseignant restent inchangés.

Quelques établissements ont refusé d'accueillir des étudiants en stage, pour cause de crise sanitaire, malgré l'insistance du Rectorat. Il est possible que les tuteurs terrain soient absents pour maladie. Si des difficultés persistaient, il faudrait trouver d'autres établissements à proximité.

Dans le 1^{er} degré, notamment sur le pôle ouest, deux alertes ont été remontées, dans des circonscriptions en manque de remplaçants. Au niveau académique, 200 recrutements contractuels ont été faits pour compenser des absences. Cependant, quelques stagiaires, présents dans l'établissement, ont pu remplacer

des professeurs, ce qui n'est pas prévu dans leur convention de stage. Il est rappelé que les étudiants-stagiaires ne peuvent pas remplacer les professeurs titulaires.

2. Portes ouvertes et salons

Stéphanie Yven rappelle que l'INSPÉ doit être représenté sur les 4 salons bretons.

Les dates des journées Portes ouvertes sont désormais connues :

- 06/02 : Quimper et St Brieuc
- 13/02 : Brest, Rennes, Vannes et Lorient

Pour cause de crise sanitaire, ces journées se feront à distance, via la plateforme Imagina. L'INSPÉ disposera d'un stand virtuel lors des portes ouvertes de l'UBO.

Pour les universités de Rennes 1, Rennes 2 et l'UBS, la question de la présence de l'INSPÉ est soulevée.

- Université Rennes 2 : pas d'informations actuellement.
- UBS : il est prévu d'utiliser la plateforme Imagina. L'INSPÉ n'a pas encore été contacté.
- Université de Rennes 1 : ces journées sont en cours d'organisation, une conférence sur les métiers de l'enseignement serait la bienvenue.

Afin d'éviter de multiplier les préparations, il serait souhaitable qu'un lien puisse se faire entre la plateforme Imagina et les autres plateformes utilisées par les universités. La conférence sur les métiers de l'enseignement pourrait être pré-enregistrée. Cependant, à l'université de Rennes 1, la conférence est un lieu d'échange avec les futurs étudiants.

3. Construction des capacités d'accueil à la rentrée 2021

Le Conseil de l'Institut du 22 janvier 2021 devra statuer sur les capacités d'accueil à la rentrée 2021. Les universités feront voter ces mêmes capacités lors de leurs CFVU, Cac et CA respectifs courant janvier 2021.

Le nombre de berceaux d'accueil en alternance constitue un élément déterminant pour définir ces capacités. Si l'arrêté master permet d'élargir les possibilités à d'autres lieux de stage, l'INSPÉ s'est prononcé pour des stages dans l'éducation nationale.

L'alternance peut se décliner sous deux formes : contrat 1/3 temps et stage.

- ⇒ Le nombre de contrats 1/3 alternance fléchés dans l'académie de Rennes est, à ce stade, le suivant :
 - 1^{er} degré : 225, ce qui suffirait à couvrir les besoins ;
 - 2nd degré : 250, ce qui est insuffisant au regard du nombre d'étudiants inscrits.
- ⇒ Une alternance sous forme de stage de pratique accompagnée doit être envisagée, étant entendu qu'une gratification sera obligatoire. Cela nécessite engagement académie pour financer les tiers-temps et les stagiaires PA.

L'objectif de l'INSPÉ est d'homogénéiser autant que possible le modèle de formation. Les calendriers de formation des étudiants à 1/3 temps ou en stage devront être similaires. Tous les stages des étudiants M2 devraient donc commencer en septembre.

Pour l'université Rennes 2, Jean Trohel s'interroge sur le rôle des universités dans la mise en stage. Des capacités d'accueil trop importantes nécessiteraient de fait que les universités de chargent de la mise en stage des étudiants qui n'auront pu être placés dans l'éducation nationale.

Pour le rectorat, Frédéric Bodin insiste sur le fait que l'objectif consiste à plafonner le nombre de stages rémunérés.

Pour l'université de Rennes 1, Guy Casale, s'inquiète du nombre de tiers-temps proposés, car les chiffres annoncés initialement par le rectorat étaient supérieurs.

Frédéric Bodin précise qu'il faut prendre en compte la réussite au concours en 2021. Les limites de l'exercice sont également liées aux capacités des établissements à accueillir ces stagiaires et à identifier des tuteurs terrain. De plus, la note service du 27 novembre précise que les lieux de stage doivent être proches des lieux de formation. Enfin, les places offertes aux 1/3 temps alternant ont une incidence sur le nombre de postes ouverts au mouvement intra-académique.

Nicolas Tocquer émet l'idée de devoir chercher des stages hors éducation nationale. Quelles sont les solutions pour trouver des lieux de stage ?

Jean Trohel précise que le vivier peut être conséquent dans certaines disciplines. Cependant, pour certaines licences, le CAPES est la seule issue possible.

Catherine Kerbrat-Ruellan admet qu'un effort sur les capacités a été fait et doit continuer. Cependant, la réforme de la formation initiale n'est pas en adéquation avec notre académie : la Bretagne est une académie exportatrice. En baissant drastiquement les capacités d'accueil, il y a un risque de perdre des étudiants qui pourraient aller se former dans une autre académie. Elle aborde également la question des établissements privés. Doit-on continuer à former des étudiants qui passeront le concours privé, en refusant des étudiants qui pourraient passer le concours public ?

Suite au temps d'échange entre Nicolas Tocquer et les VP-CFVU des 4 universités, le 11 janvier, il est proposé que les capacités d'accueil soient basées sur une moyenne des effectifs des 3 dernières années, une baisse progressive devrait donc s'opérer. Dans le même temps, différentes rencontres avec le secrétaire général de l'académie permettront d'affiner les berceaux d'accueil dans les établissements de l'académie. Enfin, proposition est faite d'essayer d'identifier des lieux stages dans l'enseignement privé sous contrat.

4. Conduite de la réforme de la formation initiale

Plusieurs textes sont désormais disponibles :

- référentiel « Former aux métiers de l'enseignement et de l'éducation au XXI^e siècle » ;
- arrêté du 24 juillet 2020 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des master MEEF ;
- arrêté du 25 novembre 2020 fixant le cahier des charges relatif aux contenus de la formation initiale spécifique pour les étudiants ou fonctionnaires stagiaires concernant les élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- note de service du 27 novembre 2020 relative au recrutement et à l'emploi de professeurs et CPE contractuels inscrits en master MEEF.

D'autres textes ont été transmis aux organisations syndicales :

- les maquettes des concours ;
- projet d'arrêté relatif à la formation initiale des lauréats du concours.

La maquette générique a été produite et approuvée par le Conseil de l'Institut, le 27 novembre 2020. L'architecture globale de la formation est désormais posée ; une cohérence a été recherchée avec le référentiel de la formation de mai 2019.

Afin de faire avancer la réflexion, différents groupes de travail ont été mis en place :

- GT "tronc commun"
- GT "recherche"
- GT "praticien réflexif"
- GT "langue"
- GT "personnalisation des parcours"
- GT "premier degré"
- GT "second degré"
- GT "modélisation et paramétrages"

Le groupe travail 2nd degré a pour objectif de définir les modalités de la réflexion, il appartiendra aux différents parcours de s'emparer de cette maquette et de la décliner.

Sur le plan calendaire, un deuxième vote interviendra en Conseil d'Institut le 12 mars pour stabiliser les volumes horaires et les ECTS. Le séminaire des 7 et 8 avril prochain constituera un moment de synthèse et d'approfondissement. Les travaux par parcours devraient pouvoir commencer avant fin janvier 2021.

Catherine Kerbrat-Ruellan fait part de son mécontentement quant au calendrier de la réforme : tous les textes ne sont pas parus. Par conséquent, le travail sur les maquettes doit se faire à moins de 10 mois de leur mise en place. De plus, dans ce contexte sanitaire, les équipes rencontrent des difficultés pour se réunir.

Jean Trohel insiste sur le fait que les parcours multi-sites doivent pouvoir se rencontrer.

Yannick Hernandez demande que des rencontres auprès des collègues des inspecteurs soient ajoutées au calendrier.

Frédéric Bodin signale qu'un travail commun entre le 1^{er} et le 2nd degré est prévu mais ne perçoit pas les espaces d'échange possibles. Il est également important de travailler sur le continuum de formation, pour notamment les néo-titulaires nommés dans l'académie. Le calendrier doit pouvoir être plus lisible. De plus, il a été constaté que la formation 1^{er} degré n'est pas homogène suivant les sites. Est-il possible de profiter de cette nouvelle offre de formation pour harmoniser les pratiques ?

Les représentants du Rectorat demandent que la démarche soit clarifiée afin que les doyens et collègues des inspecteurs puissent intervenir auprès des groupes de travail.

5. Ordre du jour du Conseil de l'Institut du 22 janvier 2021

- Vote des capacités d'accueil à la rentrée 2021
- Vote des modalités de sélection M1 1^{er} degré
Pour la rentrée 2020, un test de sélection avait été introduit dans les modalités de sélection. Au vu du contexte sanitaire, ce test ne pourra pas avoir lieu. Une réflexion est en cours pour organiser un test d'auto-positionnement.
- Vote des nouveaux statuts de la commission des personnels
- Information sur les élections au Conseil de l'Institut (collège A, B, C et F)
- Information sur la conduite de la réforme de la formation initiale